CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 mars 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de Mme Marie-Françoise Grousset qui donne procuration à M. Jean-Marie Berchon et Mme Marie-Claire Lacau qui donne procuration à M. Mathias Martell.

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 3 avril 2012 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

Lecture est faite par M. le Maire du procès-verbal de la séance du 22 Février 2012.

Comptes administratifs:

Locaux commerciaux : L'excédent global est de 152,88 €

Camp de tourisme : L'excédent global est de 6.816,86 €

Assainissement : Le Compte administratif de l'exercice 2011 de l'assainissement délivre un excédent de 26.644,15 €.

Eau : Un excédent de 34.556,76 € solde l'exercice 2011

Commune : En tenant compte des restes à réaliser et des chiffres dégagés par les sections Investissement et Fonctionnement, le résultat comptable est excédentaire de 1.010 € compte tenu de la non réalisation d'emprunts.

Approbation des comptes administratifs, des comptes de Gestion et affectation du résultat

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat

Budgets primitifs

Locaux commerciaux

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 31.452 € pour la section de fonctionnement et à 24.416 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

Camp de tourisme

Le budget primitif du camp de Tourisme s'équilibre à 15.958 € pour la section de fonctionnement et à 12152 € pour la section d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté.

Service de l'eau

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2012. Il est équilibré en Investissement à la somme de 68.283 € et en Fonctionnement à la somme de 73446 €. Il intègre le surdimensionnement de la canalisation de l'avenue de Bétharram.

Service assainissement

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2012. Il est équilibré en Investissement à la somme de 196.504 € et en Fonctionnement à la somme de 89.293,00 €. Il intègre les travaux d'extension de stockage de la station d'épuration.

Tarifs eau/assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

arrête les tarifs suivants :

Prix de l'eau : 0,71 € /m³ HT Le terme fixe par branchement eau : 22,00 € HT Le forfait pour étalonnage : 155,00 € HT Le forfait pour jaugeage : 40,00 € HT Prix de la redevance d'assainissement : 1,07 € HT/m3 Terme fixe par branchement ass : 10,00 € HT

rappelle que les frais de branchement sont à la charge du demandeur.

Frais de personnel 2012 des services d'eau, d'assainissement et du camp de tourisme

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la facon suivante :

service de l'eau : 7.650,00 ∈ service de l'assainissement : 10.857,00 ∈ Camp de tourisme : 3.500,00 ∈

Travaux salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide que le budget annexe camp de tourisme verse une subvention de 4.500 € au budget général en 2012 pour participer au travaux de modernisation de la salle des fêtes.

Questions diverses:

a) Programme de voirie 2011

Afin de régler au plus vite la facture de voirie, M. le Maire demande au Conseil de voter une délibération pour inscrire le dépassement de 1.370 euros sur cette facture. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

b) Location machine à affranchir

Le Conseil autorise M le Maire a signé un nouveau contrat de location – entretien pour le remplacement de la machine à affranchir sans augmentation de tarifs

c) Création Association

Une nouvelle association ''Lestelle Sports Culture'' vient d'être créée et se propose de favoriser et promouvoir les activités physiques et sportives pour tous, culturelles et de loisir, dans le but d'animer et de développer le milieu rural. M. Yves Péré, Président de l'association et Conseiller municipal, précise à l'assemblée communale les intentions et les buts de cette association Loi 1901.

Fait à Lestelle-Bétharram, le 3 avril 2012

Le secrétaire de Séance Michel CORSINI Le Maire Jean-Marie BERCHON